

TOGO
PROJET : Projet d’Appui à la mise en œuvre de ITIE Togo
No d’identification du projet [P163207]

PLAN DE PASSATION DES MARCHES SIMPLIFIE
VERSION N° 1

I. GENERAL

1. *Informations sur le Projet*

Emprunteur	:	République Togolaise
Entité Responsable	:	ITIE Togo
Nom du Projet	:	Projet d’appui à la mise en œuvre ITIE TOGO
Identification	:	163207
DON N°	:	EITI Grant TFOA6686
Agence chargée de la mise en œuvre du projet	:	Secrétariat Technique ITIE Togo

2. ***Date d’approbation par la Banque du plan de passation de marchés :***
[A indiquer]
3. Date de publication de l’Avis Général de Passation des Marchés : Non applicable
4. Période couverte par la Plan de Passation des Marchés : Mars 2019 à Mars 2020
5. Evaluation de risque par P-RAMS (Procurement Risk Assessment and Management System) : Elevé

Préambule

Conformément au paragraphe 5.9 du “Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI)” (juillet 2016, révisé en novembre 2017 et août 2018) (“Règlement de Passation des Marchés”), le Système électronique de la Banque de suivi systématique des transactions de marchés publics (STEP) sera utilisé pour préparer, valider et actualiser les plans de passation des marchés et effectuer toutes les transactions liées à la passation des marchés du projet.

Ce texte ainsi que les tableaux du plan de passation des marchés présents dans STEP constituent le plan de passation des marchés du projet. Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les activités de passation de marchés du plan de passation de marchés. Les autres éléments du plan de passation des marchés tels que requis au paragraphe 4.4 du Règlement de passation des marchés sont énoncés dans STEP.

Les Dossiers types de passation des marchés publics de la Banque devront être utilisés pour tous les contrats soumis à la concurrence internationale, ainsi que pour tous les autres contrats soumis à cette obligation telle que spécifiée dans les tableaux du plan de passation des marchés de STEP.

Procédures nationales de passation des marchés : En accord avec le paragraphe 5.3 du Règlement de passation des marchés, dans le cas où la procédure de passation des marchés se fera au niveau national (telle que spécifiée dans les tableaux du plan de passation des marchés inclus dans STEP), les procédures nationales de passation des marchés du pays considéré pourront être utilisées.

Si l'Emprunteur utilise ses propres procédures d'appel d'offres national ouvert telles qu'énoncées dans la loi N° 2009-013 du 30 juin 2009 relative aux Marchés Publics et Délégation de Service Public, le Décret N° 2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant Code des Marchés Publics et Délégation de Service Public, et les textes d'application y afférents, ces arrangements sont soumis aux dispositions du paragraphe 5.4 du Règlement de passation des marchés et aux conditions suivantes :

- *Le dossier d'appel d'offres/à propositions oblige le Soumissionnaire/les proposant présentant une Offre/Proposition à déposer un agrément signé, qui sera joint à tout contrat éventuel, pour confirmer qu'il applique et respecte les Directives de la Banque pour la lutte contre la corruption, y compris sans limitation, le droit de la Banque de sanctionner et les droits de la Banque pour l'inspection et l'audit ;*
- *Le droit de la Banque d'examiner le dossier et les activités de passation des marchés.*

Lorsque l'Emprunteur utilise d'autres procédures que l'appel d'offres national ouvert, ces procédures devront être en accord avec les dispositions du paragraphe 5.5 du Règlement de passation des marchés.

Crédit-bail tel que spécifié au paragraphe 5.10 du Règlement de Passation des marchés : Le crédit-bail peut être utilisé pour les contrats indiqués comme tel dans le Plan de passation des marchés. « *Sans objet* »

Achat de biens d'occasion tel que spécifié au paragraphe 5.11 du Règlement de Passation des Marchés est autorisé pour les contrats indiqués comme tel dans le Plan de passation des marchés. « *Sans objet* »

Préférence nationale telle que spécifiée au paragraphe 5.51 du Règlement de Passation des Marchés (**Fournitures et Travaux**).

L'Assistance directe à la mise en œuvre (sigle HEIS en anglais) tel que précisée aux paragraphes 3.10 et 3.11 du Règlement de Passation des marchés ne s'applique pas.

II. TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES AUTRES QUE LES SERVICES DE CONSULTANTS

1. Dispositions relatives aux seuils de revue préalable : Seuils requis pour les décisions de marchés soumis à la revue préalable de la Banque, tel que prévu dans les paragraphes 3.5 à 3.8 de la Section III, et de l'Annexe II du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), en date de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017.

Catégories de marchés		Montants estimatifs des contrats en millions de dollars américains	Observations
Travaux (incluant clé à main, Fourniture et Installation, et les Partenariat Public - Privé -PPP)		>= 5	
Biens, Système d'Information et de Services autres que les Services intellectuels		>= 1,5	
Contrats à passer par entente directe	Travaux (incluant clé à main, Fourniture et Installation, et les Partenariat Public - Privé -PPP)	>= 5	Les justifications de l'entente directe devront être jointes et approuvées avec PPM
	Biens, Système d'Information et de Services autres que les Services intellectuels	>= 1,5	

2. **Pré qualification** : Sans objet.

3. **Dispositions spéciales sur les marchés** : Concernant les acquisitions de véhicules et de carburant, en fonction des circonstances et des besoins spécifiques du pays, le seuil pour la consultation de fournisseurs pourrait être porté à la contre-valeur d'USD 500,000 (en prenant soin de consulter tous les principaux concessionnaires de marque ou distributeurs de produits pétroliers).

Liste des marchés avec les méthodes de passation et les dates de mise en œuvre :

Travaux

Néant

Fournitures et services autres que les services de consultants

1	2	3	4	5	6	7	8	9
Ref. N°	Ref. Composante	Description	Coût estimatif (US\$)	Méthode de passation des marchés	Approche du marché	Revue de la Banque (a priori/a posteriori)	Date de lancement de la procédure	Commentai res/Fin de prestations
1.								1.
2.								
		Coût total en US\$						

III. SÉLECTION DES CONSULTANTS

- Dispositions relatives aux seuils de revue préalable des marchés Décisions de sélection sujette à la revue préalable de la Banque comme indiqué dans Seuils requis pour les décisions de marchés soumis à la revue préalable de la Banque, tel que prévu dans les paragraphes 3.5 à 3.8 de la Section III, et de l'Annexe II du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI), en date de juillet 2016, révisé en novembre 2017.

Méthode de sélection/Catégories de marchés	Seuils de revue a priori Montants estimatifs des contrats en millions de dollars américains	Observations
Méthode compétitive/Firmes de consultants	>= 0.5	
Entente directe/firmes de consultants	>= 0.5	Les justifications pour l'entente directe devront être jointes et approuvées avec le PPM

Entente directe/Consultants individuel	>= 0.2	
Méthode Compétitive (Comparaison de CVs)/ Consultants individuels	>= 0.2	

- Liste restreinte composée entièrement de firmes nationales :** La liste restreinte de consultants pour les prestations d'études d'ingénierie, de contrôle et de surveillance estimées à moins de 300,000 US\$ par contrat, et pour tout autre type de prestations, estimées à moins de 100 000 US\$ par contrat, peut comporter entièrement de consultants nationaux en conformité avec les dispositions des Règlement de Passation des marchés., et l'Emprunteur ne procède pas à une publication dans UNDB.
- Autre arrangement spécial de Sélection de consultants :** Le seuil pour l'utilisation de la méthode de sélection de consultant fondée sur les qualifications des consultant est déterminé au cas par cas en tenant compte de la nature et de la complexité de la mission ; cependant, ce seuil ne devrait pas dépasser la contre-valeur de USD 300,000 sauf dans des cas exceptionnels telles des situations d'urgence en conformité au Règlement de Passation des marchés.

Marchés de Services de Consultants

1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Ref. N°	Ref. Composante	Description des missions	Coût estimatif (US\$)	Méthode de sélection	Revue de la Banque (a priori/a posteriori)	Date de lancement de la procédure	Approche du marché	Commentaires/Fin de prestations
1.								
2.								
		Coût total en US\$						

Lexique des Sigles et Abréviations

PPM	:	Plan de Passation des Marchés
AOI	:	Appel d'Offres International
AON	:	Appel d'Offres National
DC	:	Demande de Cotations
SFQC	:	Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût
SFQ	:	Sélection Fondée sur la Qualité
SQC	:	Sélection fondée sur les Qualifications des Consultants
SMC	:	Sélection au Moindre Coût
CI	:	Consultant Individuel
SD/ED	:	Sélection Directe/ Entente Directe
A posteriori	:	Revue a posteriori
A Priori	:	Revue a priori
PPM	:	Plan de Passation des Marchés
DNCMP	:	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
ARMP	:	Autorité de Régulation des Marchés Publics

INDIVIDUAL CONSULTANTS

Activity Reference No. / Description	Loan / Credit No.	Component	Review Type	Method	Market Approach	Contract Type	Estimated Amount (US\$)	Actual Amount (US\$)	Process Status	Terms of Reference		Invitation to Identified/Selected Consultant		Draft Negotiated Contract		Signed Contract		Contract Completion	
										Planned	Actual	Planned	Actual	Planned	Actual	Planned	Actual	Planned	Actual
TG-ITIE-TOGO-128553-CS- INDV / Recrutement d'un expert pour l'établissement des directives permettant la mise en œuvre de l'exigence de ITIE sur la propriété réelle	TF / A8823	Revenue reporting portal	A posteriori	Individual	Open		30,000.00	0.00	En attente d'exécution	2019-09-17		2019-11-05		2019-11-26		2019-12-31		2020-06-28	
TG-ITIE-TOGO-128798-CS- INDV / Recrutement d'un expert pour l'étude de faisabilité sur le montage du portail de déclarations automatiques	TF / A8823	Revenue reporting portal	A posteriori	Individual	Open		58,100.00	0.00	En attente d'exécution	2019-09-17		2019-11-05		2019-11-26		2019-12-31		2020-06-28	
TG-ITIE-TOGO-128453-CS- INDV / Recrutement d'un expert pour l'établissement des directives sur la gouvernance interne des organes de ITIE et pour l'étude sur le mécanisme de financement pérenne de ITIE-Togo	TF / A8823	Project administration and financial planning	A posteriori	Individual	Open		40,000.00	0.00	En attente d'exécution	2019-09-17		2019-11-05		2019-11-26		2019-12-31		2020-06-28	